

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE MEYNES

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, ET LE VINGT-SEPT JUIN À 19 HEURES, se sont réunis les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, par son Maire en exercice, M. Fabrice FOURNIER.

Etaient présents : M. Fabrice FOURNIER, Mme Sonia REBOUL, M. Jean-Luc FORTIN, Mme Morgane CASTAN, Mme Alexandra MORAND, M. Christophe CURIE, David EYSSETTE, M. Stéphan LAUTHIER, Mme Karine PHILIPPE, Patricia PIERREDON, M. Brice VOULAND, M. Nicolas GEMBERLE, Mme Sabine SERRANO, M. Jacques VIGNAL, Mme Fanette FESSY-PAQUET

Excusés ayant donné procuration :

M. Clément MONNIER à Mme Sonia REBOUL
M. Bastien VALENTE à M. Fabrice FOURNIER
Mme Sandrine DEYLAUD-VIGNAL à Mme Fanette FESSY-PAQUET
M. Alexandre SENERS à M. Jacques VIGNAL

Le quorum du Conseil Municipal étant atteint, Mme Sabine SERRANO a été désignée secrétaire de séance à la majorité des suffrages.

NOMBRES DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants
19	15	19

DATE DE LA CONVOCATION

19/06/2024

DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR

19/06/2024

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

N° 2024-039 : CLASSEMENT DE LA RD 264 DANS LE DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les travaux afférents au projet d'aménagement et de mise en sécurité de la voirie RD 264 chemin des Aires devrait débuter le 7 octobre 2024.

Considérant l'utilisation et le niveau d'entretien de ladite route départementale, assimilable à de la voirie communale d'utilité publique et avec l'accord du Département, Monsieur le Maire demande l'autorisation de classer le segment **PR3 + 115 au PR3 + 789** dans la voirie communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE, décide**

DE CLASSER le segment PR3 + 115 au PR3 + 789 de la RD 264 chemin des Aires dans la voirie communale de Meynes.

DE DONNER tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance

Le Maire
Fabrice FOURNIER

